

AVIS DE RESTRICTION RESEAUX D'AQUEDUC DU VILLAGE ET DU LAC LACHANCE



Des travaux majeurs sont prévus sur les réseaux d'aqueduc municipaux. Afin que tous aient de l'eau pour leurs besoins de base, un avis de restriction est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Il est interdit « à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins (...) (règlement municipal 685, article 8.11) ». Nous vous encourageons fortement à recueillir l'eau de pluie et l'utiliser pour vos besoins en arrosage.

Aqueduc du Lac Lachance

La pression d'eau est insuffisante. Une étude a été faite et les plans sont actuellement à l'étude. Les travaux devraient être complétés au plus tard en 2023.

Aqueduc du Village

Deux (2) puits alimentent normalement cet aqueduc. L'été dernier, un des puits s'est ensablé et est donc devenu inutilisable. Des travaux de désensablage sont prévus prochainement, mais cette solution est temporaire. En effet, la quantité d'eau étant insuffisante, ce puit se réensablera rapidement. L'aqueduc fonctionne donc actuellement avec un seul puit. Un nouveau puit devra être creusé et la Municipalité a entrepris les démarches. Avant d'en arriver au forage du nouveau puit municipal, plusieurs étapes sont requises. Ce nouveau puit devrait, si tout va bien, être en fonction en 2023.